



CONFÉDÉRATION SUISSE

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle · Stauffacherstrasse 65 · CH-3003 Berne
tél. +41 31 377 77 77 · fax +41 31 377 77 78

24.10.2012

notre référence: mrs
n° direct: +41 31 377 74 42

Cette déclaration remplace la déclaration d'octroi total du 19. septembre 2012

**Déclaration d'octroi partiel de la protection faisant suite à un refus provisoire -
règle 18ter.2)ii) du règlement d'exécution commun (sur motifs absolus)
rectifiée suite à la communication du mandataire du 23. octobre 2012**

Enregistrement international n° **1038183 Ideal-Fit**

Suite au refus provisoire émis à l'encontre de l'enregistrement international mentionné ci-dessus et à la décision de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle du 13. juin 2012, ainsi qu'à la communication du mandataire du 23. octobre 2012 et conformément à la règle 18ter.2)ii) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

décide:

La marque est admise à la protection en Suisse uniquement pour les produits suivants :

Cl. 5: Désinfectants.
Cl. 10: Matériel pour sutures.

Division des marques
Section examen des marques

Sibylle Maurer-Kunz



Voies de droit:

La présente déclaration n'est pas sujette à recours.

NOTIFICATION

RIN/2012/47

1 038 183 (Ideal-Fit).

**The statement made under Rule 18ter by Switzerland of
September 19, 2012 should be considered null and void (See
No 40/2012).**

Date of notification: 06.12.2012

1 038 183 (Ideal-Fit).

La déclaration selon la règle 18ter de la Suisse du 19 septembre 2012 doit être considérée comme nulle et non avenue (Voir No. 40/2012).

Date de notification: 06.12.2012

NOTIFICACIÓN

RIN/2012/47

1 038 183 (Ideal-Fit).

La declaración en virtud de la regla 18ter de Suiza del 19 de septiembre de 2012 debe ser considerada nula y sin efecto (Véase No. 40/2012).

Fecha de notificación: 06.12.2012
